505 L H 50 / 10 32 h (19 h 1 - h 2)



Combinaison des feux de signaux groupés dans la région Nord.

Lettre S.N.C.F. au M. des T.P. Dépêche du M.T.F. à la S.N.C.F. Lettre S.N.C.F. au M.T.P. Dépêche du M.T.P. à la S.N.C.F.

21. 6.41 10.10.41 7. 2.42 9. 4.42

Paris, le 9 avril 1942

Direction Générale des Transports

5º Bureau

Région Nord - Lignes diverses

Combinaison des feux des signaux groupés

Nord 10-11

Le Secrétaire d'Etat

à M. le Président du Conseil d'Administration de la S.N.C.F.

Vous m'avez présenté, le 7 février 1942, un nouveau projet relatif à la combinaison des feux des signaux groupés sur diverses lignes de la Région Nord, qui annule et remplace celui que vous m'aviez présenté le 21 juin dernier et qui a fait l'objet de ma décision du 10 octobre 1941.

Comme suite à cette décision, ce nouveau projet ne comporte plus la combinaison des feux des groupes de signaux implantés le long des raccordements militaires non exploités en service commercial.

L'administration de la Guerre (Service Militaire des chemins de fer), intéressée par ce nouveau projet, a, par lettre E.M.A. - 4° B. N° 957 du 16 février 1942, donné son accord en formulant toutefois une réserve en ce qui concemne le taux adopté par la S.N.C.F. pour le calcul des frais généraux qui est encore en discussion et doit faire l'objet d'un accord.

Après examen par le Service Technique des Transports, j'approuve ce nouveau projet dont le montant imputable sur les crédits du budget d'établissement de 1941 et suivants (programme ordinaire) est évalué en principal à 3.740.000 fr, et le montant au compte de l'Etat (Service militaire des chemins de fer) est évalué en principal à 236.300 fr.

Etant entendu que :

- l°) les imputations, tant en dépenses qu'en recettes, effectuées conformément à la circulaire ministérielle du 20 mai 1902 et à la décision du 11 septembre 1939, seront les suivantes:
- - Installations et matériel supprimés :
- a) coût primitif en principal de ces installations évalué à
- b) reprise des matériaux utilisables évalués à 440.000 fr

.....

880.000 fr

- 2°) l'évaluation des frais généraux à la charge de l'administration d la Guerre (Service militaire des chemins de fer) pourra être modifiée suivant accord à intervenir à ce sujet entre cette administration et la S.N.C.F.;
- 3°) la dépense à payer chaque année devra rester dans la limite des crédits de paiement inscrits à cet effet au budget d'établissement de la S.N.C.E. (programme ordinaire) régulièrement approuvé pour l'exercice correspondant.

Signé: CLAUDON.

SECRETARIAT D'ETAT AUX COMMUNICATIONS

PARIS, le 10 Octobre 1941

Direction générale des Transports

Région Nord

lignes diverses

LE SECRETAIRE D'ETAT

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale des Chemins de fer.

Combinaison des feux des signaux groupés.

10 - 11 Par lettre D-3420/0 du 21 juin 1941, vous avez soumis à mon approbation un projet relatif à la combinaison des feux des signaux groupés sur diverses lignes de la Région Nord.

AT AND AND A COUNTY OF THE PARTY OF THE PART

Il s'agit de simplifier et d'uniformiser l'aspect de nuit des signaux groupés en réalisant, partout où elle ne l'est pas encore, la combinaison des feux sur les groupes de signaux.

Une part du projet intéresse les installations militaires des Chemins de fer et la part correspondante de la dépense (350.000°, soit environ 10 %) serait à la charge du Service Militaire des Chemins de fer.

M. le Général d'Armée, Ministre, Secrétaire d'Etat à la Guerre, a attiré mon attention sur l'économie partielle que pourrait réaliser le Service Militaire des Chemins de Fer au cas où l'on renoncerait à appliquer systématiquement à toutes les installations de ce service les mesures envisagées.

J'estime qu'il est possible de donner satisfaction au Service Militaire des Chemins de fer de la façon suivante :

Il convient d'abord de considérer à part les raccordements militaires utilisés en service commercial (cas exceptionnel). Pour ces raccordements, il y a lieu évidemment de combiner les feux des signaux groupés (dépense partagée par la S.N.C.F. et le S.M.C.F.

Pour les autres raccordements, l'économie à attendre de la combinaison des feux est réduite, puisqu'ils n'entrent qu'exceptionnellement en service. La combinaison des feux présente néammoins un intérêt pour l'uniformité de la signalisation. Dans ces conditions, j'estime que l'on pourrait faire une distinction entre les signaux implantés le



long des voies de la S.N.C.F. et les signaux implantés sur les raccordements proprement dits.

Les premiers s'adressent à tous les trains du service commercial. Il y a donc intérêt, pour l'homogénéité de la ligne parcourue, à combiner les feux.

Les seconds ne s'adressent qu'aux trains militaires empruntant les raccordements. Le maintien du statu quo ne présenterait donc pas les mêmes inconvénients. La combinaison des feux ne paraît pas s'imposer.

Par ailleurs, l'ensemble du projet n'appelle aucune observation. Vous pouvez donc, sans attendre l'approbation définitive, considérer la présente décision comme l'autorisation d'exécuter d'urgence tous les travaux, à l'exclusion de ceux qui intéressent les installations militaires non utilisées en service commercial.

En ce qui concerne au contraire les installations militaires qui, avant la guerre, étaient normalement hors de service, je vous invite à me présenter un projet rectifié conformément aux directives données plus haut.

P. le Ministre et par autorisation, Le Directeur Général des Transports

Signé: CLAUDON.

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Paris. 1e 21, juin 1941.

3420 - 0

Région du Nord

Lignes diverses

COPIE

Combinaison des feux

des signaux groupés

Monsteur le Ministre,

Ve 000.240 - 19

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'adresse, ce jour, à M. le Secrétaire d'Etat aux Communications, le projet relatif à la combinaison des feux des signaux groupés, sur diverses lignes de la Région du Nord.

Ci-joint une copie du dossier.

La combinaison des feux des signaux des raccordements militaires est consécutive à l'application de la signalisation unifiée sur l'ensemble de la Région du Nord.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

signé: FOURNIER.

Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à la Guerre.

SOCIETE KATIONALE D'S CHEMINS DE FER FRANCAIS

3420 - 0

Région du Nord

Paris, le 21 juin 1941.

Lignes diverses

Combinaison des feux des signaux groupés

Ve <u>000 240 - 19</u>

COPIE

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation, en deux exemplaires, le projet relatif à la combinaison des feux des signaux groupés, sur diverses lignes de la Région du NORD.

Ce projet ne figure pas explicitement au programme normal des travaux complémentaires de l'exercice 1941 et la dotation correspondante sera prélevée sur les "Divers et Imprévus".

Il est soumis, par ailleurs, à l'approbation de l'Etat-Major de l'Armée, pour ce qui concerne la combinaison des feux des signaux des raccordements appartenant à l'Administration de la Guerre (Service Militaire des Chemins de fer).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir, après décision, me renvoyer un exemplaire du projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments de haute considération.

Le Président du Conseil d'Administration,

signé: FOURNIER.